



RECOMMANDÉ

Conseil d'Etat
du Canton de Fribourg
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Billens, le 23 décembre 2021

Demande de reconsidération dans le processus d'élaboration du volet éolien du plan directeur cantonal PDCant

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous référons à l'objet cité en titre et vous informons, par la présente, de notre décision de se rallier aux courriers des différentes communes qui vous ont été transmis.

Au vu des éléments avancés et circonstanciés dans la demande de reconsidération déposée par les communes de la Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont, le Conseil communal estime qu'ils revêtent un caractère très sérieux.

Le Conseil communal est en droit de se poser les mêmes questions que l'ensemble des communes.

Dès lors, nous souhaitons obtenir de la Haute Autorité des explications quant à l'indépendance et la neutralité des experts mandatés pour assister le Service de l'énergie dans l'élaboration du volet éolien du PDCant.

En raison de ce qui précède et en vertu de l'article 104 C PJA, en cas de faits avérés, la Commune de Billens-Hennens demande une reconsidération portant sur l'adoption du volet « éolien » du Plan directeur cantonal (PDCant) arrêté par ordonnance du 02 octobre 2018 (RSF 710.31) par le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg et entrée en vigueur le 15 octobre 2015 (fiches T121 et P0305 à P0311) ainsi qu'à une nouvelle procédure de consultation.

Si tel est le cas, la Commune de Billens-Hennens demande à ce qu'il soit procédé à de nouvelles études de base sur le volet « éolien » du Plan directeur cantonal et à une nouvelle procédure de consultation.

Par ailleurs, l'Assemblée communale du 20 décembre 2021 a souhaité, dans sa grande majorité, que le Conseil communal rédige la présente demande.

En vous remerciant de l'attention portée à notre requête et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Florian Dubail



La Secrétaire
Aurélie Egger

Copies aux communes de (par courriel) :

Courtepin
Misery-Courtion
La Sonnaz
Belfaux
Riaz
Siviriez
Sâles
Le Châtelard
Vuisternens-dt-Romont
Grangettes
Sorens
Villorsonnens
Pont-en-Ogoz
Gibloux
Le Flon
La Verrerie
Valruz
Ursy
Prévondavaux
Plaffeien
Plasselb

